



**Avantages sociaux :**

- Indemnité de vie chère : minimum de 8 500 par année;
- Allocation alimentaire : minimum de 4 216 \$ par année;
- Allocation de voyages annuels : maximum de trois (3) par personne par année;
- RÉER: cotisation de l'employeur de 6,5 % et de l'employé.e de 4 %;
- Assurance groupe;
- Vacances : 30 jours par année;
- Congés payés en remplacement des jours fériés: 20 jours par année;
- Congés payés en compensation des heures astreinte effectuées : 120 heures par année;

**Veillez faire parvenir votre curriculum vitae en anglais avant 17 h le 20 octobre 2025 au:**

**Ressources humaines**

**Administration régionale Kativik**

**C.P. 9, Kuujuaq (Québec) J0M 1C0**

**Courriel : [HR@nunavikpolice.ca](mailto:HR@nunavikpolice.ca)**

L'ARK adhère au principe d'équité en matière d'emploi. Par conséquent et conformément à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, les conditions peuvent varier afin de promouvoir l'embauche de candidats inuits.

L'ARK ne communiquera qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.